

Référence courrier : CODEP-DRC-2032-037609

ORANO Chimie Enrichissement

Monsieur le directeur

BP 16

26701 PIERRELATTE CEDEX

Lyon, le 4 juillet 2023

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Orano CE – Plateforme du Tricastin
Lettre de suite de l'inspection du 26 juin 2023 sur le thème de la gestion des compétences

N° dossier : Inspection n° INSSN-LYO-2023-0521

Références : [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V
[2] Code de l'environnement, notamment son chapitre VII du titre V

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références [1] et [2] concernant le contrôle des installations nucléaires de base (INB), une inspection a eu lieu le 26 juin 2023 sur la plateforme Orano Chimie Enrichissement (CE) du Tricastin sur le thème de la gestion des compétences.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les observations qui en résultent.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection du 26 juin de la plateforme Orano CE du Tricastin a porté sur la gestion des compétences d'Orano Chimie-Enrichissement, c'est-à-dire le maintien et le développement des compétences et l'anticipation des besoins en fonction des évolutions prévisibles, à la fois du point de vue quantitatif (cf. l'effectif) et qualitatif (cf. le niveau de compétences), et ce pour tous les métiers. Un regard attentif a été porté sur les métiers en lien avec la sûreté.

Accompagnés de l'Institut Radiologique de Sûreté Nucléaire, les inspecteurs se sont intéressés aux effectifs, d'abord au niveau site, puis au niveau des équipes de sûreté. Le bilan concernant les équipes de sûreté est globalement positif avec un bon niveau d'expérience et une pyramide des âges équilibrée, et ce malgré de nombreux recrutements ces dernières années dus à une volonté d'internaliser des postes anciennement proposés à la sous-traitance. Le processus de gestion et de développement des ressources humaines a été examiné. En particulier, les inspecteurs se sont intéressés aux revues annuelles des compétences et métiers qui permettent entre autres d'identifier les métiers critiques (compétences rares et sensibles, forte demande etc.) et de réaliser le diagnostic du site avec pour objectif de prévenir ou remédier à tout éventuel manque en effectif ou en profil spécialisé.

Les inspecteurs se sont également intéressés au processus d'identification des experts consultés en cas de modification des installations (processus dit « FEM-DAM¹ »).

Enfin, les inspecteurs se sont entretenus avec du personnel Orano, en particulier des membres de la cellule de formation du site et des ingénieurs sûreté d'installation, dits « ISI », dont le métier est essentiel pour la maîtrise des risques sur le site.

Les conclusions de cette inspection sont très satisfaisantes. Un travail significatif a été réalisé par Orano (au niveau groupe et Orano Chimie-Enrichissement) afin d'avoir les bons outils et les données suffisantes pour correctement analyser les besoins de la plateforme. Les revues annuelles permettent d'assurer un bon niveau de cohérence entre les analyses et la réalité du site. Enfin, la volonté du groupe d'internaliser les compétences et d'encourager les mobilités internes se traduit concrètement au travers des statistiques des dernières années.

I. DEMANDES À TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet.

II. AUTRES DEMANDES

Sans objet.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE RÉPONSE À L'ASN

Intégration des chefs d'installations dans les listes d'experts dans le cadre du processus FEM-DAM

Une liste recense les chargés de FEM-DAM et les experts autorisés à émettre un avis dans le cadre de ce processus. Les chefs d'installations sont bien souvent identifiés en tant qu'expert d'exploitation par les chargés de FEM-DAM, sans pour autant être recensés dans la liste d'experts.

Observation III.1. Il semble pertinent d'intégrer les chefs d'installations à la liste d'experts associée au processus FEM-DAM.

Vision à long terme

Orano CE du Tricastin a présenté son processus de gestion et développement des ressources humaines. L'inspection aura essentiellement porté sur la vision court et moyen terme, donnée notamment par la revue annuelle du processus.

Observation III.2. Il semble pertinent de renforcer la vision à long terme dans le cadre ce processus.

¹ Fiche d'évaluation de modification – Demande d'autorisation de modification.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, le courrier de suite de cette inspection sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr) selon le nouveau [formalisme](#) adopté par l'ASN pour renforcer son approche graduée du contrôle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint à la chef de division

Signé par

Eric ZELNIO